



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dépenses personnelles du Premier ministre

Question écrite n° 21303

Texte de la question

M. Régis Juanico interroge M. le Premier ministre sur le remboursement des dépenses personnelles du chef du Gouvernement. Dans son rapport consacré à la direction de l'action du Gouvernement pour le PLF 2019, Mme Marie-Christine Dalloz fait savoir que le secrétaire général du Gouvernement lui a indiqué que les dépenses personnelles de M. le Premier ministre sont refacturées à celui-ci et remboursées par ce dernier sur ses deniers personnels. Aussi, il lui demande de lui communiquer l'état exhaustif de ces remboursements.

Texte de la réponse

Les dépenses personnelles du Premier ministre ont fait l'objet d'un remboursement par ce dernier pour les années 2017 et 2018, ainsi que pour l'année 2019 en cours. En particulier, le Premier ministre rembourse les dépenses encourues lorsqu'il a l'occasion de recevoir à Matignon sa famille qui n'y habite pas.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21303

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Premier ministre](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juillet 2019](#), page 6256

Réponse publiée au JO le : [5 novembre 2019](#), page 9753